

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 21 février 2014

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE, DU LOGEMENT, DE LA PRÉVENTION ET DU SANITAIRE

L'an deux mil quatorze, le **21 février**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2014

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, CAMPANALE, CHEVROT, DRAGANI, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MILLOU, MORAND, PESQUET
MM. BROTTES, BRUNELLO, CARRASCO, CROZES, FASTIER, GAY, GIMBERT, GLOECKLE, LORIMIER, PEYRONNARD, PIANETTA

Présents : 21
Absents : 8
Votants : 22

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BOURDARIAS (pouvoir à Mme. PESQUET), BRUNET-MANQUAT, CATRAIN, DURAND, MELIS
M. FORT, LEROUX

Mme. CAMPANALE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir financièrement les associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire,

Considérant l'intérêt de subventionner des actions ayant pour finalité un soutien, un suivi ou un accompagnement de public fragilisé par la maladie, l'âge, le handicap ou la dépendance, la précarité socioprofessionnelle,

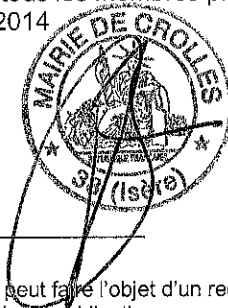
Considérant que l'ensemble des associations ci-dessous développe leurs actions en faveur d'un public Crollois,

Nom	Ville	Objet	Subvention proposée
ALMA (Allo Maltraitance des personnes Agées et/ou handicapées)	Eybens	Prévenir les situations de maltraitance (écoute, accueil et orientation)	300 €
Dyspraxique mais Fantastique	Crolles	Rassembler, informer et aider les familles touchées par la dyspraxie, Alerter les pouvoirs publics et inciter les médecins à diagnostiquer de manière précoce la maladie.	300 €
Accueil Demandeurs d'Asile	Grenoble	Accueillir les demandeurs d'asile de l'Isère, Savoie et Haute Savoie, Soutenir les usagers dans les démarches administratives.	1000 €
AFM (association Française contre les Myopathies) délégation Isère	Echiroles	Financer les activités proposées aux malades et leur famille (groupe de parole et sorties).	300 €
AFSEP (association française des sclérosés en plaques)	Grenoble	Lutter contre l'exclusion en favorisant le maintien à domicile, Représenter les malades, faire valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics.	80 €

Association Valentin Haüy Grenoble - Isère	Grenoble	Assurer des services aux personnes aveugles et malvoyantes notamment par le biais d'activités culturelles, de loisirs et sportives.	300 €
Club Arthaud	Crolles	Organiser des loisirs, des vacances et des rencontres au sein du club. Défendre les intérêts des personnes âgées.	4 900 €
Phares	Grenoble	Accompagner et soutenir les personnes âgées dans les services gériatriques du CHU de Grenoble.	400 €
Amicale des Locataires de Crolles	Crolles	Assurer la défense des droits des locataires de logements sociaux crollois	3000 €
Aide et Action	Saint Ismier	Développer l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité internationale et les activités intergénérationnelles	500 €
Secours Populaire Français	Frogès	Assurer une aide à l'alimentation, aux vacances et à la culture pour des familles défavorisées	1 500 €
Association pour l'enseignement des enfants malades à domicile et à l'hôpital (AEEMDH)	Grenoble	Dispenser des cours auprès des collégiens et lycéens malade	500 €
Locomotive	Grenoble	Accompagner les enfants atteints de cancer ou de leucémie hospitalisés au CHU de Grenoble	200 €
Soleil Rouge	Grenoble	Financer l'intervention de clowns professionnels auprès des enfants hospitalisés en service pédiatrique du CHU de Grenoble	300 €
Les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère	Saint Martin le Vinoux	Assurer une aide pour l'alimentation des familles défavorisées	700 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir ces projets et d'approuver le versement à ces associations des subventions ci-dessus proposées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 27 février 2014
François BROTTES
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.